

Mise en œuvre de l'École inclusive

Inspection de l'Éducation nationale

Circonscription de Wintzenheim

Cycle 1

Mercredi 08 janvier 2020

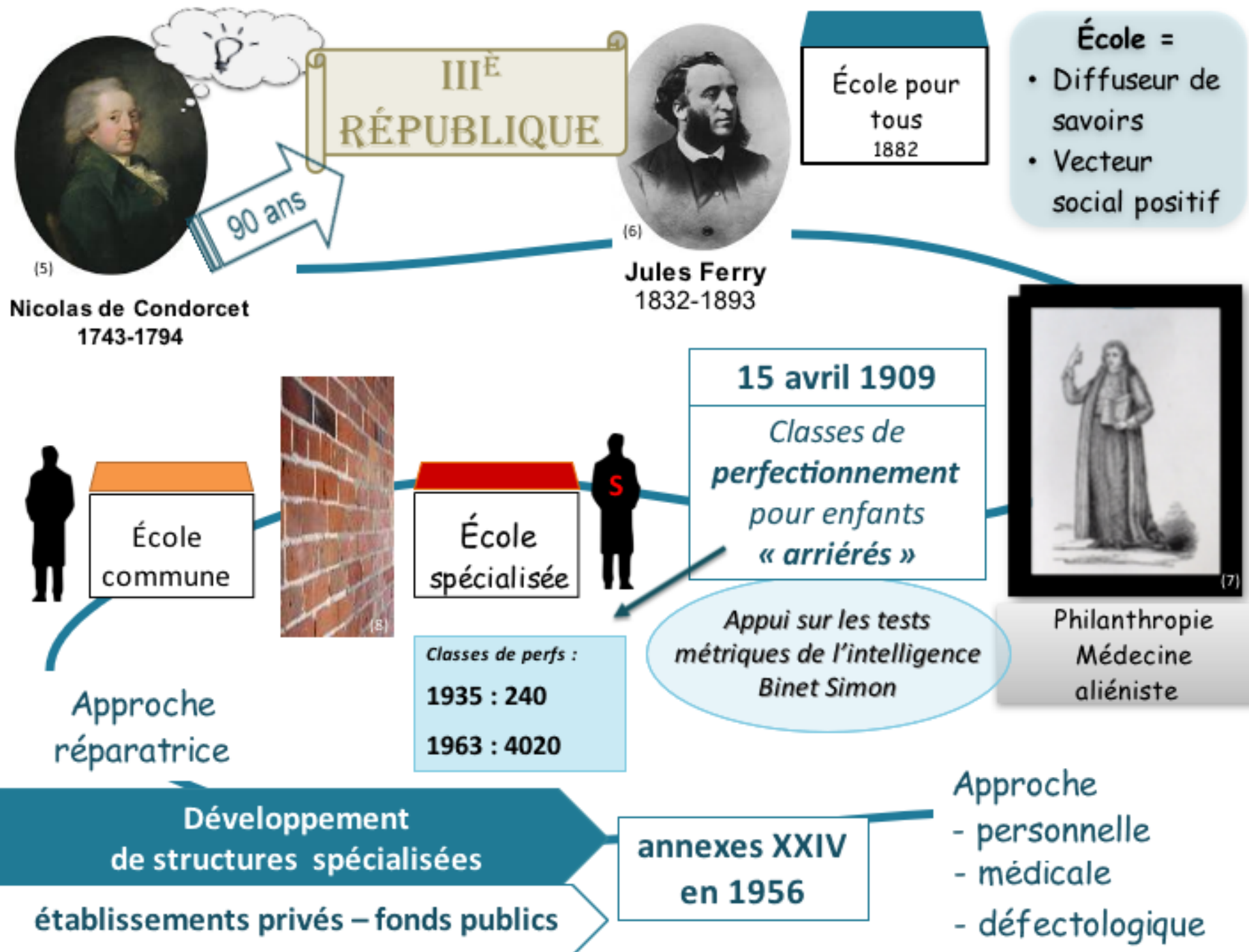
Objectifs de formation :

- **Connaître le contexte historique, le cadre réglementaire et les enjeux**
- **Identifier / utiliser des outils et moyens d'action pour le professeur / l'équipe**
- **Mettre en place une stratégie au sein de l'équipe de l'école**



Pinel faisant enlever les fers aux aliénés de Bicetre - Charles Müller 1815-1892

Une cadre législatif évolutif...



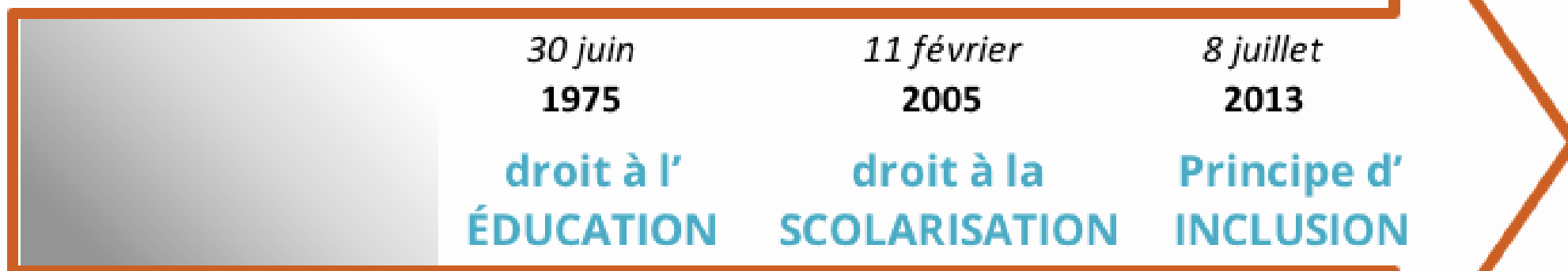
Époque contemporaine...

Évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap en France

3 périodes
marquantes



3 conceptions de la PLACE des
personnes handicapées dans notre
société



Voie ordinaire



Voie unique

Voie spécialisée

Continuer

LOIS

LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,
la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1)

Article 2

I. – Le chapitre IV du titre I^{er} du livre I^{er} du code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :

1° Avant l'article L. 114-1, il est inséré un article L. 114 ainsi rédigé :

« *Art. L. 114.* – Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » ;

Un cadre national qui trouve son origine dans le contexte de conventions internationales ratifiées par la France...



L'article 24 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (2006) - ratifiée par la France en 2010 - préconise **l'éducation inclusive et dispose que les États Parties veillent à ce que les enfants et les personnes handicapées ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général.**

(préambule de la circulaire de rentrée 2019 sur l'école inclusive du 05/06/2019)

Structurons...

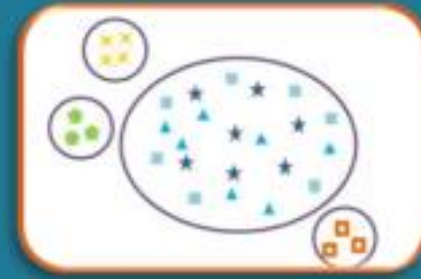
Avant 1909

exclusion



1909-1975

ségrégation



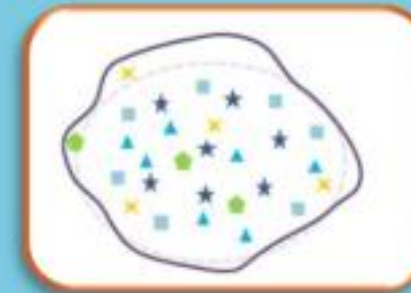
1975-2005

intégration



2013

inclusion

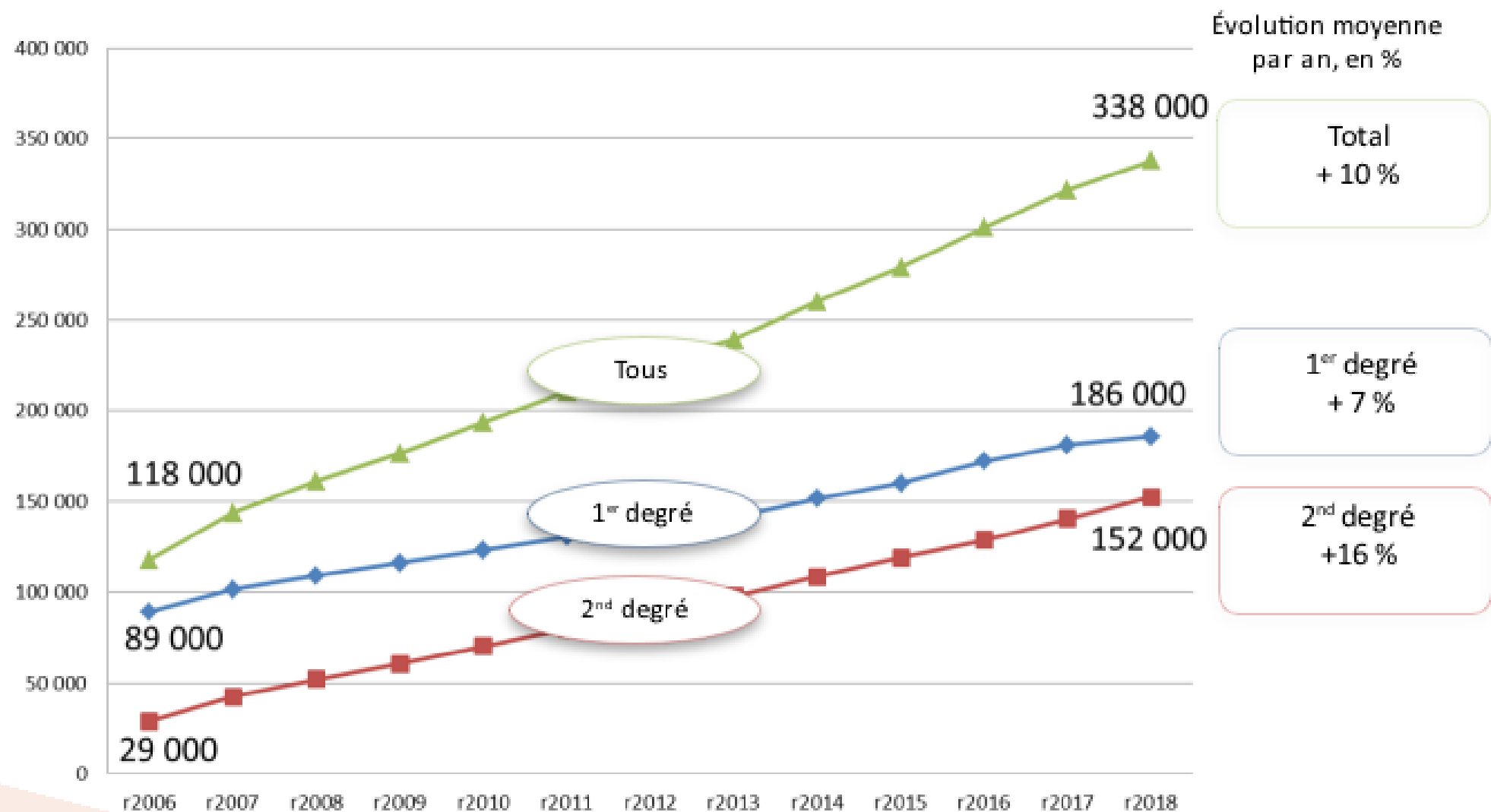


Loi du 11
février 2005...
Loi du 26
juillet 2019...
Circulaire du
05 juin 2019...

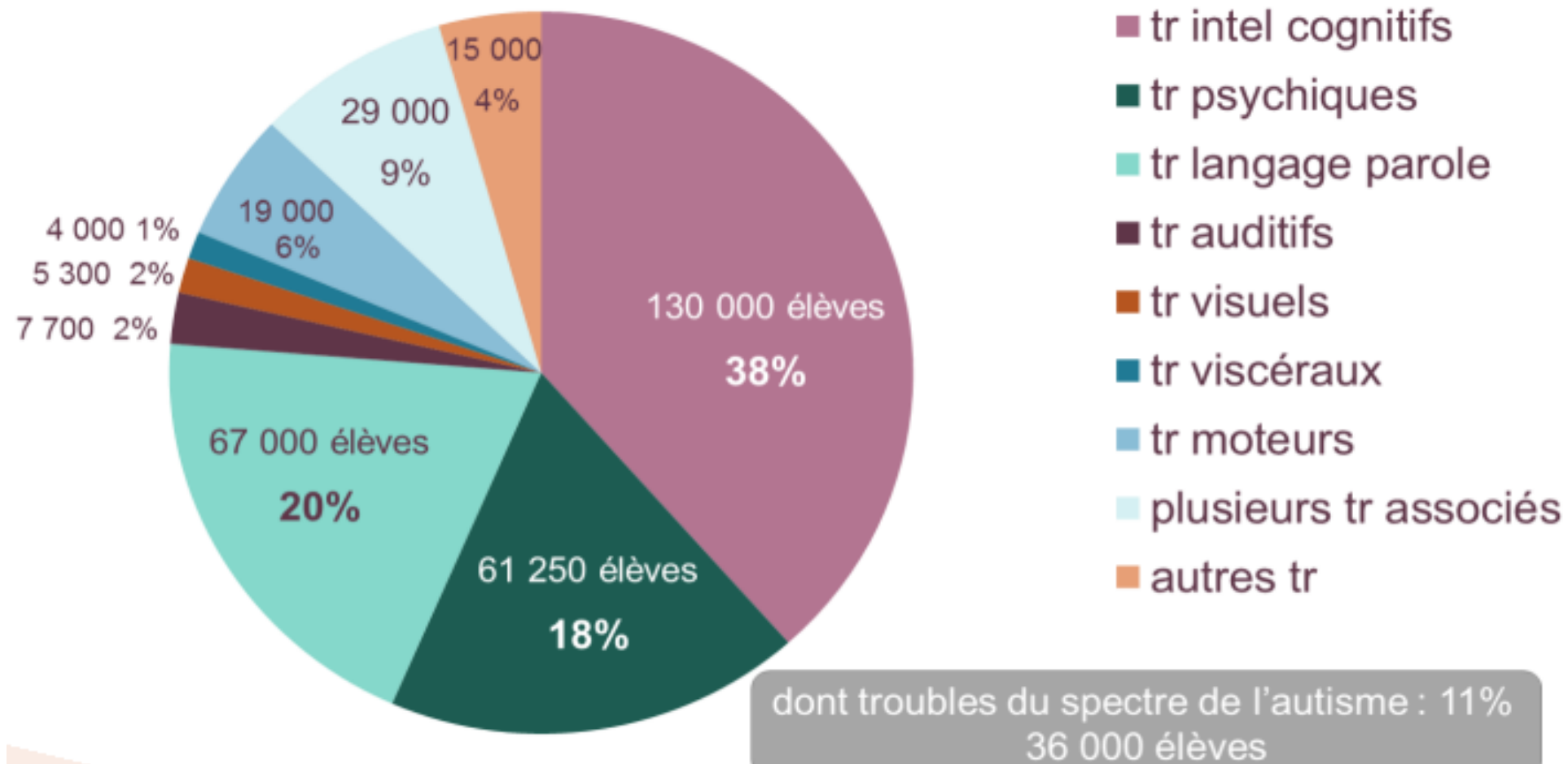
Avancées : Loi 2005-102	Avancées : Loi 2019-791	Circulaire de rentrée 2019-088
Assure aux personnes en situation de handicap une compensation au regard des besoins	Une coordination des moyens humains et des pôles ressources pour la communauté se développent au sein même des écoles et établissements scolaires	Annonce certaines mesures de simplification des démarches pour tous
L'État met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés	Demande de veiller au respect des principes de l'école inclusive envers tous les EBEP	Institue la mise en place d'un service départemental École inclusive
Affirme que le service public de l'éducation doit assurer une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux enfants, aux adolescents et aux adultes présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant	Met en avant la nécessaire complémentarité des expertises pour fonder la cohérence de la communauté éducative	Promeut et outille une démarche qualité pour mieux suivre les parcours inclusifs et évaluer la qualité des actions entreprises
Droit pour l'élève handicapé d'être inscrit dans l'établissement le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence	Institue un entretien avec les familles préalablement à la rentrée scolaire avec le ou les enseignants et l'AESH	Définit des priorités telles que le renforcement de l'appartenance des AESH à la communauté éducative, un meilleur accueil des parents, le soutien et la formation nécessaire pour les enseignants

[Continuer](#)

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP SCOLARISÉS EN MILIEU ORDINAIRE



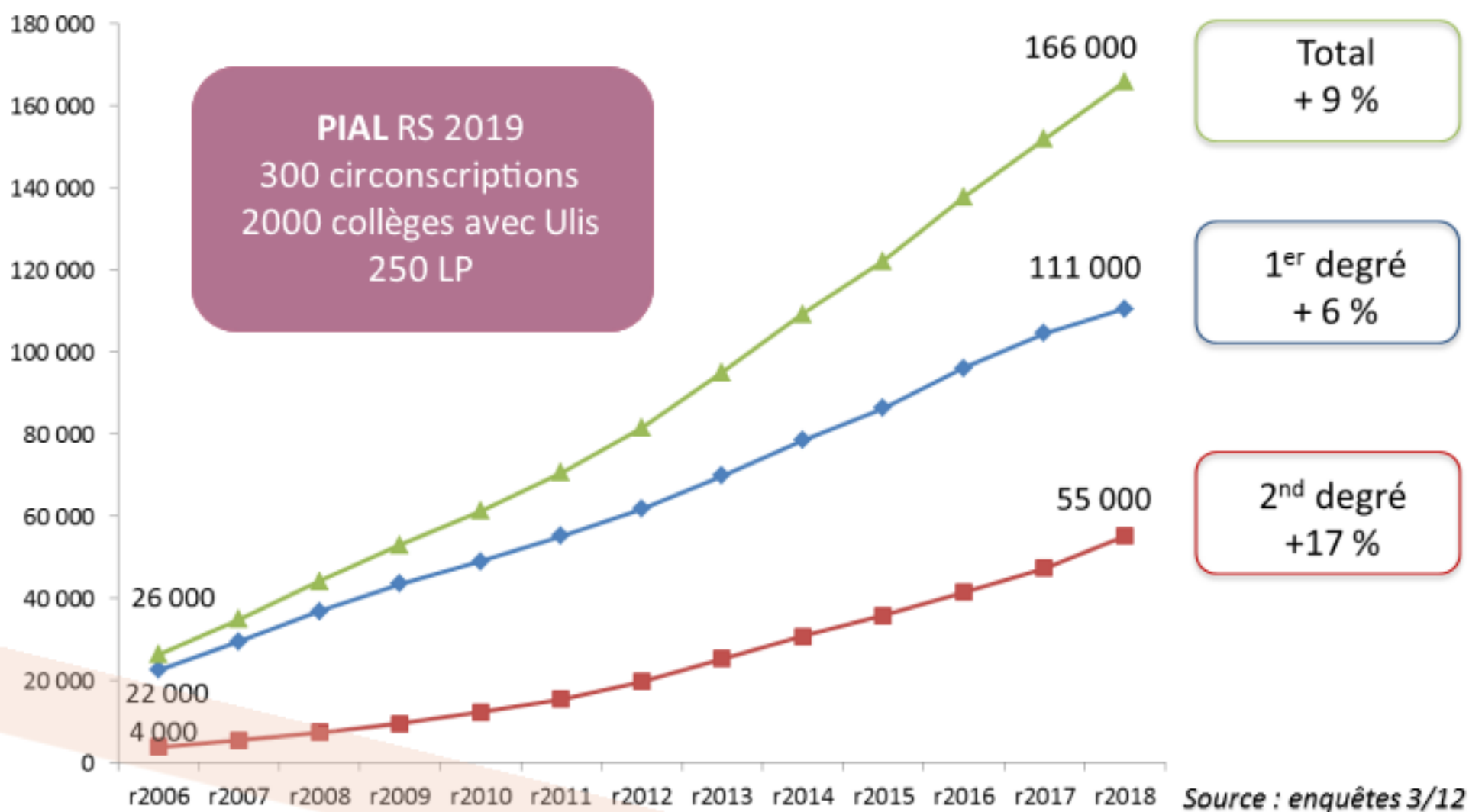
RÉPARTITION PAR TYPE DE TROUBLES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN MILIEU ORDINAIRE



Source : enquêtes 3/12 - 2018-19

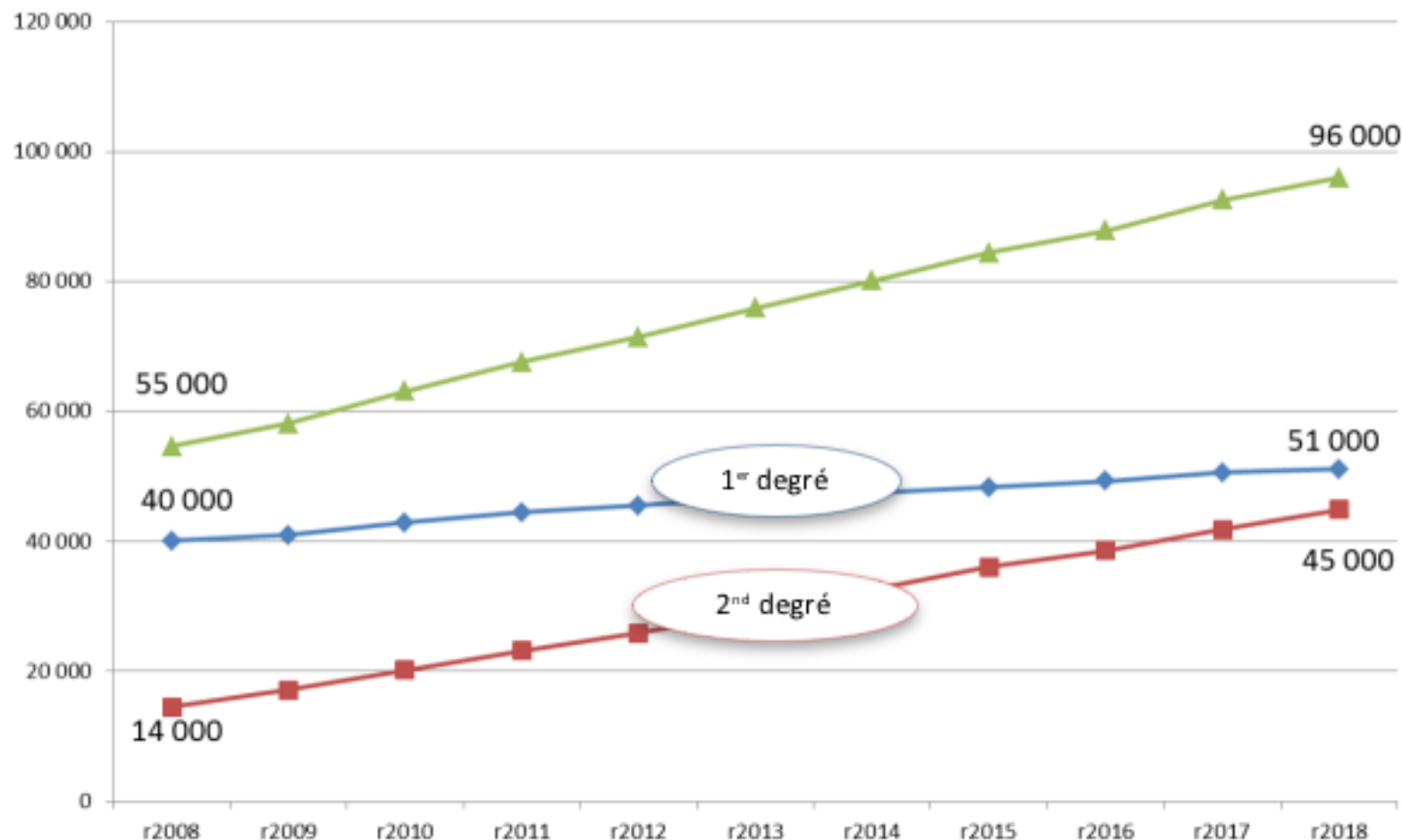
Rentrée 2018
338 000 élèves en sit.hand

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES ACCOMPAGNÉS



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN ULIS

Nombre d'élèves scolarisés avec l'appui d'un dispositif ULIS



Évolution moyenne par an, en %

Total
+ 6 %

1^{er} degré
+ 2,5%

2nd degré
+ 12 %

En moyenne : **10,8 élèves**
par dispositif ULIS

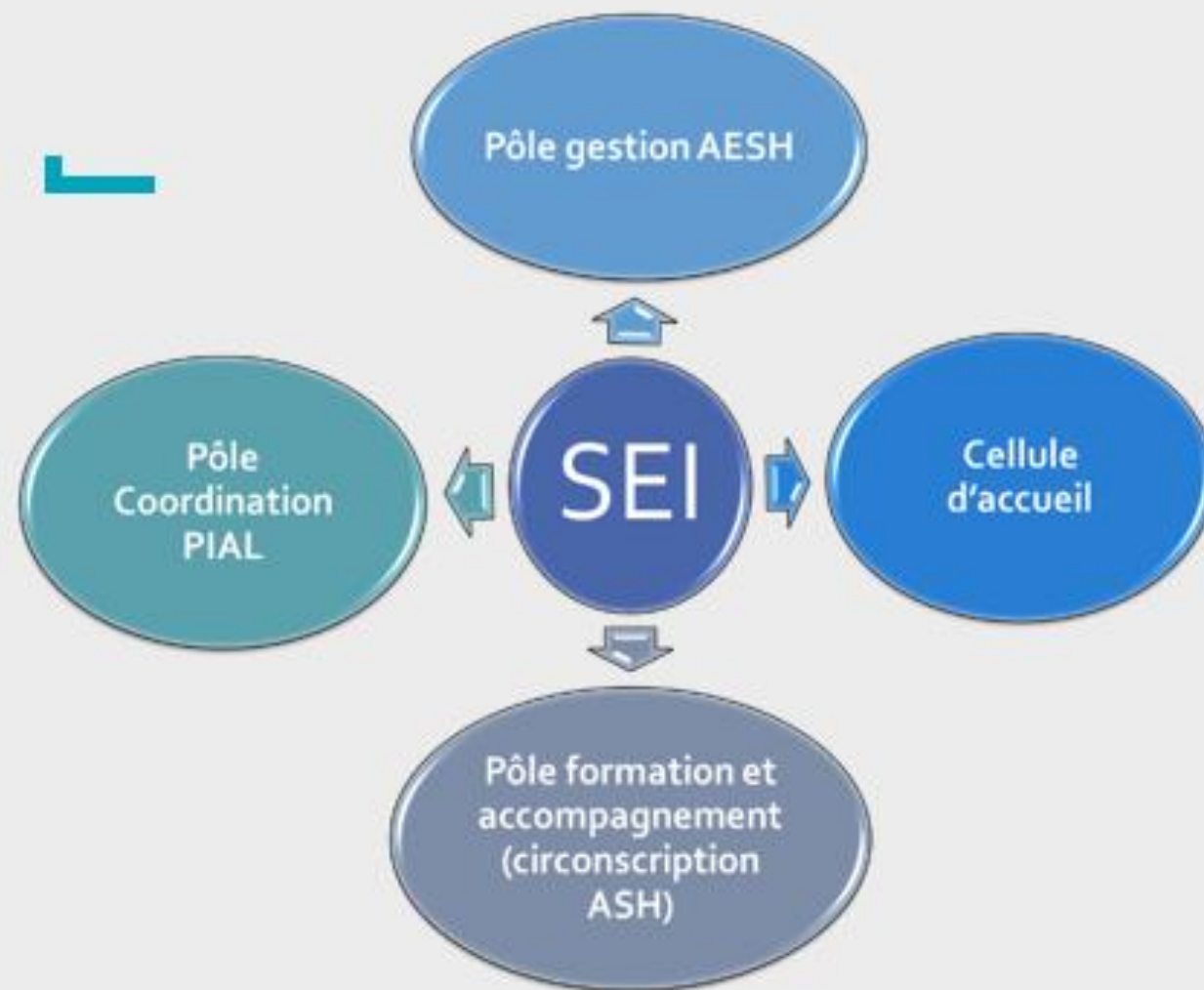
Source : enquêtes 3/12

Textes de 2019...

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

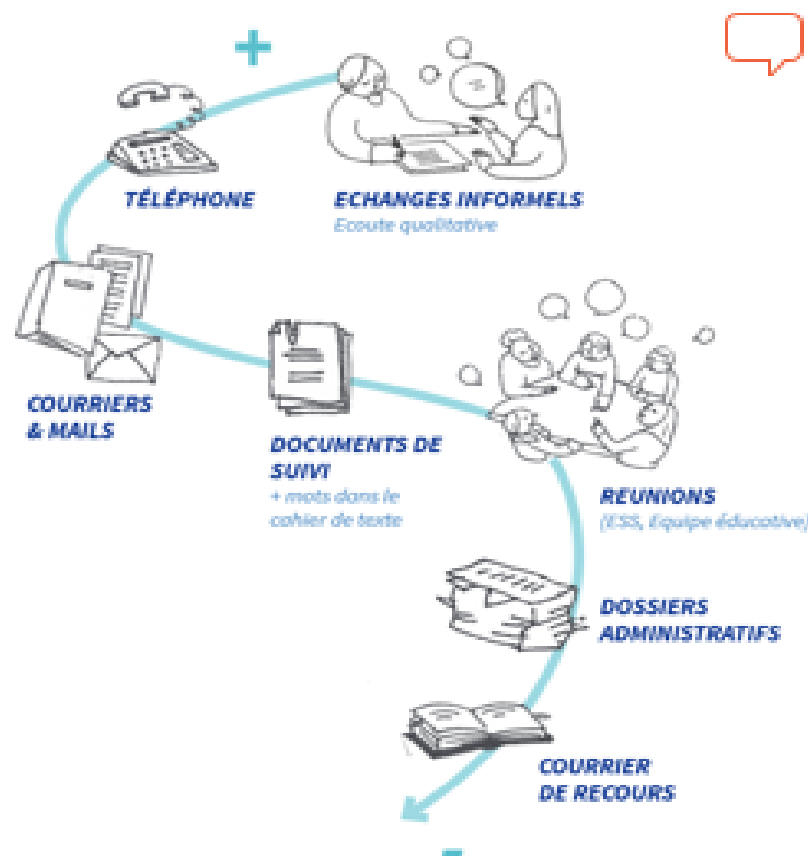


Service Ecole Inclusive



Amélioration de la communication avec les familles

Formes d'interaction avec l'Éducation Nationale



- Une cellule de réponse aux familles sur les questions relatives à l'accompagnement
- Des entretiens institutionnalisés au moment de la rentrée scolaire
- Pour les enseignants du premier degré, 6 heures sur les 48 heures d'ORS pour dialoguer avec les familles et les professionnels médicosociaux qui suivent leurs élèves en situation de handicap

Pôle inclusif d'accompagnement localisé...

L'IEN-CCPD et/ou les directeurs d'école et les chefs d'établissement

- **Pilote** le PIAL à l'échelle locale
- **Remonte** les besoins d'aide humaine auprès du SEI
- **Reçoit** les familles d'élèves en situation de handicap en etretien en début d'année
- **Accueil** les AESH à la rentrée scolaire

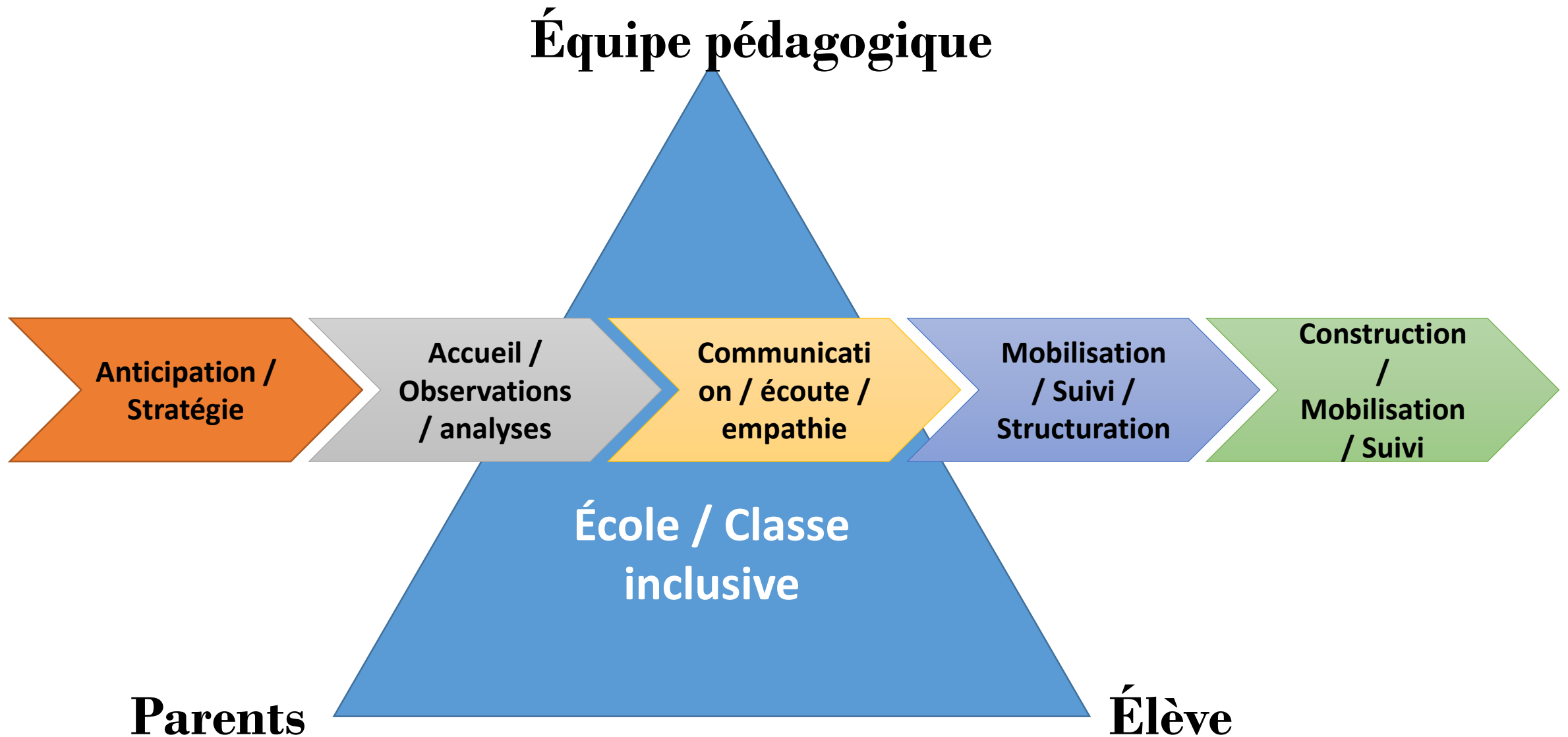
L'équipe pédagogique et l'équipe éducative

- **Identifient** les besoins des élèves en situation de handicap et leurs évolutions au cours de l'année scolaire
- **Mettent en oeuvre** les réponses adaptées aux besoins de l'élève au sein de la classe et de l'école ou de l'établissement (aide humaine, pédagogique, éducative), dans le respect du PPS de l'élève

Le coordonateur du PIAL

- **Arrête l'emploi du temps** des AESH, en concertation avec l'IEN-CCPD ou directeur d'école ou le chef d'établissement
- **Module l'emploi du temps** des AESH en fonction des besoins des élèves et en concertation avec l'équipe pédagogique ou éducative (selon les cas)
- **Anticipe** les besoins d'aide humaine pour la prochaine rentrée scolaire
- **Favorise** la continuité de l'accompagnement et veille à éviter les ruptures de parcours des élèves

2) Identifier / utiliser des outils et moyens d'action pour le professeur / l'équipe



**Anticipation /
Stratégie**



OBJECTIFS DU PROJET D'ECOLE 2018 - 2022

AXE 1 DES PARCOURS D'APPRENTISSAGE POUR L'ACQUISITION DU SOCLE COMMUN

→ ...

AXE 2 UN ENVIRONNEMENT SEREIN POUR RENFORCER LA CONFIANCE

→ ...

AXE 3 UNE ECOLE INCLUSIVE POUR LA REUSSITE DE TOUS

→ ...

Anticipation / Stratégie



Guide d'auto-évaluation pour une école inclusive

La méthode

Plan

contexte, stratégie, sens, objectifs

- Identifier le sujet : processus, thème, dispositif à développer ou à améliorer
- Replacer le sujet dans son contexte (projet d'établissement, contrat d'objectifs)
- Préciser : buts, objectifs, sens (dans la démarche d'amélioration)



- Réaliser un diagnostic partagé : dresser un bilan avec ses points forts, ses points faibles
- Identifier les axes d'amélioration
- Définir des actions (et faire tourner la roue)

points forts – points faibles – axes de progrès identifiés

Act

- Décrire ce qui est fait ou ce que l'on décide faire
- Acteurs – Actions - Moyens disponibles
- Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ?

Do

actions – acteurs – moyens – temps

Trouver des indicateurs simples ou des observations permettant de suivre la faisabilité et l'efficacité des actions dans le temps

choix d'indicateurs simples liés à la mise en œuvre

Check

Diagnostic partagé

Points forts

-
-
-

Points faibles

-
-
-

Objectifs

- ...
-
-
-

Actions

	Éléments d'action Pour chaque proposition, écrire le processus mis en œuvre avec un indicateur	Dates clé
...		
...		
...		

**Accueil /
Observations
/ analyses**

Premiers repérages :
échanges et prises d'info
par les enseignants,
questionnements

Recherche d'informations
sur des antécédents :
prises en charge
extérieures, parcours
diagnostique

Etude du dossier en CDAPH :
reconnaissance de la situation
de handicap, notification
d'orientation et
compensations

Réunions de l'équipe
éducative, avec ou
sans l'enseignant
référent

ESS et GEVA-sco
1^{ère} demande



Importance du partenariat et de la relation de confiance à tisser avec les familles

Particularités de l'exercice en école maternelle

Collaboration
étroite avec les
ATSEMs

1^{ers} regards
extérieurs à la
famille sur l'enfant

Difficultés/troubles
déjà diagnostiqués

Repérage des
écarts : réels ou
développementaux

- Possibilité de s'appuyer sur des partenaires pour les adaptations et stratégies efficaces
- Existence de documents d'appui : Gevasco, PPS (volet adaptation, ...)

- Expertise du PE pour identifier ce qui relève du développement ordinaire (rythme variable des acquisitions, âge des élèves) ou du décalage réel qu'il faudra prendre en charge
- Instruction oblig à 3 ans

Communication / écoute / empathie

Qualité de l'accueil = qualité de la relation de confiance école/responsables légaux

Modalités d'accueil en maternelle : *que dit la loi ?*

« Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande »

Code de l'éducation, chapitre III, article L113

- Instruction obligatoire à 3 ans
- 24 h hebdomadaire + APC
- Exigence d'assiduité
- Aménagement d'EDT possible en PS si besoin de sommeil l'après-midi
- Aucune clause restrictive à l'accueil d'un enfant en maternelle

Passer d'une logique d'activité à une logique d'apprentissage

En favorisant *l'approche développementale* :

Différentes modalités pour un apprentissage direct et indirect :

- Apprendre en jouant
- Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes
- Apprendre en s'exerçant
- Apprendre en se remémorant et en mémorisant

Pédagogie structurée autour de 3 verbes :

- Agir
- Réussir
- Comprendre

2 temps à distinguer :

- avant 4 ans
- après 4 ans

Passer d'une logique d'activité à une logique d'apprentissage

En modifiant *l'intention de l'enseignant* :

qui cible des interventions didactiques précises

→ La question de l'explicitation

* Mise en lien avec l'adaptation des gestes et des situations d'enseignement aux élèves à BEP

qui vise la prise de conscience des apprentissages

→ L'accessibilité des savoirs

* Ne pas penser séparément les apprentissages : agir pour un élève à besoins particuliers = agir pour tous

Communication / écoute / empathie

Accueillir l'élève et ses parents(responsables légaux) : action pédagogique de première importance ayant pour objectif de « *satisfaire les besoins des jeunes élèves et favoriser leur entrée dans les apprentissages* »

L'élève, l'enfant

- s'attend à une grande compréhension des adultes
- Ne possède pas obligatoirement toutes les ressources et habiletés nécessaires
- A besoin que les adultes sachent qu'il veut réussir et avoir sa place comme les autres
- Risque de devenir « *le problème de l'école tout entière à lui tout seul* »

Les parents

- Ceux qui portent le maximum d'attentes à l'égard de l'école et de leur enfant
- Doivent accepter un nouveau cadre et de nouvelles limites
- Doivent accepter que leur enfant peut être différent, peut être pour longtemps
- Accompagnent l'école dans la prise en charge des difficultés

L'enseignant(e) et l'équipe pédagogique

- Conçoivent et font évoluer le projet de l'élève
- Permettent l'acceptation et l'adaptation de l'enfant au contexte scolaire
- Ne travaillent pas pour un seul mais pour une classe
- Sont plus ou moins sensibilisés à la différence

Communication / écoute / empathie

Analyse d'entretiens

Dossiers IFE Centre A Savary :

« Les entretiens individuels enseignant-parent(s) : un dispositif institutionnalisé »

[2015-07-01 enjeux et finalites.mp4](#)

The screenshot shows the website of the Centre Alain Savary, part of the Institut Français de l'Éducation (IFE). The page title is "LES ENTRETIENS INDIVIDUELS ENSEIGNANT-PARENT(S) : UN DISPOSITIF INSTITUTIONNALISÉ". The navigation menu includes: ACCUEIL, EDUCATION PRIORITAIRE, MATHÉMATIQUES-EP, DÉCROCHAGES, ECOLE-FAMILLES, DISCRIMINATIONS, PARTENARIATS, MÉTIERS, LANGAGES, ART ET ECOLE, MATERNELLE, INTERNATS. A breadcrumb trail reads: "Vous êtes ici : Accueil / Ecole-Familles / Dispositifs et pratiques / Les entretiens individuels enseignant-parent(s) : un dispositif institutionnalisé".



Communication / écoute / empathie

La communication – La construction des partenariats – la mise en œuvre pédagogique

« Ce n'est pas une méthode ...



... c'est une posture. »

[2015-07-01_discussion.mp4](#)

Points de vigilance :

- ✓ adapter son langage pour être compris.
- ✓ être explicite.
- ✓ partir de l'angle de vue des parents pour mieux l'élargir.
- ✓ connaître leurs préoccupations pour montrer que nous sommes à leur écoute.
- ✓ s'appuyer dessus pour les inciter à agir avec nous.
- ✓ leur demander leur avis et leur conclusion.
- ✓ anticiper ce qu'ils pourraient objecter, qui pourrait encore faire blocage.
- ✓ énoncer clairement l'objectif.

Communication / écoute / empathie

La communication – La construction des partenariats – la mise en œuvre pédagogique

Parole d'expert



La relation aux familles d'enfants en situation de handicap

Jacqueline LIEGEOIS

Psychologue

La parentalité et le handicap de l'enfant



4'08

Quelques mots pour améliorer la communication avec les parents



4'04



Mobilisation
/ Suivi /
Structuration

Observer, une compétence professionnelle de l'enseignant

L'élève

- **recueillir** des données factuelles, y compris positives
- choisir les modalités en fonction de l'objectif de l'observation
- **analyser** (mise en relation d'informations, faire des hypothèses)

Les partenaires

- Fruit d'un travail de groupe
- Transmettre, **communiquer** avec les partenaires

L'enseignant

- analyser sa propre action pour pouvoir la réguler
- valider l'effet de ses actions sur les élèves
- prendre de la distance (objectiver)

← **COMPRENDRE**

AGIR →

Avec la famille de l'élève « atypique » :

- Prendre en compte, tout ce que la famille amène sur la connaissance de son enfant.
 - Du côté de l'enseignant, se questionner sur :
 - ✓ Comment communiquer ?
 - ✓ Comment informer ?
 - ✓ Comment questionner ?
 - ✓ Que dire ?
 - ✓ Que faire ?
- Construire la collaboration

Mobilisation
/ Suivi /
Structuration

RETARD OU TROUBLE ?

- un développement « normal » des acquisitions avec un décalage chronologique
- sous-entend un rattrapage, sans séquelles.

- la désorganisation, le dysfonctionnement d'une fonction
- une persistance malgré les aides et les rééducation
- des déviances importantes

**La différence se fait dans la durée et l'intensité.
Caractère intense, permanent et invalidant = altération significative du fonctionnement social et scolaire**

La question du diagnostic médical

- On n'est pas tenu d'avoir le diag. s'il y en a un.
- Il n'y a pas besoin d'avoir un diag. pour lancer une demande en MDPH
- Il ne faut pas attendre un diag. pour mettre en place des stratégies adaptées

Les informations à communiquer

- Type d'informations à transmettre et « hiérarchie des infos »
- Modalités de transmission: quand, comment, où, à qui et par qui ?
- Outils, documents d'appui : frein/aide, faits/interprétations

L'entretien

- Le préparer et le conduire : quoi dire, quelles conditions d'entretien ?
- Positionnement de la famille : écoute ? dialogue ? refus ? Collaboration

Avec les familles des autres élèves de l'école :

- ✓ Prendre en compte la place de chacun
- ✓ Favoriser une écoute de tous car une réponse est à donner aux besoins de **tous** les élèves
- ✓ Développer l'empathie par des actions de sensibilisation
- ✓ Dédramatiser sans stigmatiser

Mobilisation
/ Suivi /
Structuration

Les réponses et stratégies pédagogiques à mettre en œuvre au sein de la classe et de l'école

Adaptations de première instance :

- > à mettre en place tout de suite pour « *parer à l'urgence* »
- > ressources et appuis
- > recueil d'éléments de connaissance divers
ex : autres professionnels déjà dans la boucle (ergo, ortho, psychomotricien.nne,...)

Adaptations et stratégies plus poussées :

- Rentrée 2019 : Plateforme *Cap école inclusive*
- > Limites et bénéfices de l'outil, précautions et recommandations nécessaires pour l'utilisation des ressources

la mise en œuvre pédagogique

Exploitation de la plateforme **Cap école inclusive** :

Axe n°4 de la circulaire Ecole inclusive : *Reconnaître le travail des enseignants, les soutenir et déployer une offre de formation accessible*

- *Disposer de points d'appui, de référence et de conseils utiles*
- *Contacter des professeurs ressources pour accompagner les mises en place d'adaptation*

Ressources pédagogiques simples



**Ressources immédiatement
utilisables en classe**

CEI

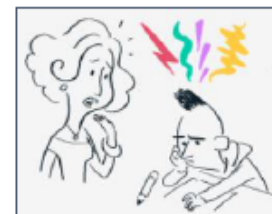
PLATEFORME CAP ÉCOLE INCLUSIVE

FICHE
MÉMO

CAP ÉCOLE INCLUSIVE EST UNE PLATEFORME DESTINÉE AUX ENSEIGNANTS ORDINAIRES QUI SCOLARISENT DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS.

Observer

Avec des grilles d'observation personnalisées, identifier les besoins de l'élève et trouver des solutions adaptées.



Aménager et adapter

Explorer les adaptations pour répondre aux besoins d'un élève afin de trouver les solutions adaptées.



S'informer

Accéder à des informations pour mieux comprendre les besoins des élèves et être sensibilisé à leurs



<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive.html>

À retrouver en ligne :

• <https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>

Cap école inclusive

Confiance, apprentissages, partage

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



OBSERVER

AMÉNAGER ET ADAPTER

S'INFORMER

TROUVER DE L'AIDE

Observer les besoins de l'élève

Cet espace vous permet d'avoir une vision fine des besoins de votre élève afin de pouvoir y répondre au mieux en tant qu'enseignant. Pour commencer, choisissez votre degré d'enseignement.

1

Étape 1 : je compose
ma grille d'observation

2

Étape 2 : je réponds
aux questions

3

Étape 3 : je découvre
ma suggestion d'adaptations

L'élève que j'accueille est scolarisé dans le ...

Les langages pour penser et communiquer

Communication expressive orale	Compréhension du langage oral
Lecture - Déciffrage	Fluidité de la lecture
Compréhension du langage écrit	Accès au sens orthographique
Production d'écrit	Interactions sociales

GRILLES D'OBSERVATION PERSONNALISÉE

1 axe d'observation
7 questions

Interactions sociales X

Compléter la grille

Réinitialiser la grille

[Télécharger la grille](#)

Les langages pour penser et communiquer

Communication expressive orale	Compréhension du langage oral
Lecture - Déciffrage	Fluidité de la lecture
Compréhension du langage écrit	Accès au sens orthographique
Production d'écrit	Interactions sociales

GRILLES D'OBSERVATION PERSONNALISÉE

8 axes d'observation
29 questions

Interactions sociales X

Communication expressive orale X

Lecture - Déciffrage X

Compréhension du langage écrit X

Production d'écrit X

Accès au sens orthographique X

Fluidité de la lecture X

Compréhension du langage oral X

Repond de maniere adaptee aux mimiques/intonations et gestes

Souvent

Parfois

Rarement

Jamais

Est capable de prendre en compte la parole de l'autre

Souvent

Parfois

Rarement

Jamais

Regarde le locuteur

Souvent

Parfois

Rarement

Jamais

Adopte une attitude verbale appropriée (intensité, forme)

Souvent

Parfois

Rarement

Jamais

Respecte les règles de la prise de parole (politesse, forme)

Souvent

Parfois

Rarement

Jamais



Besoins identifiés

DIFFICULTÉ REPÉRÉE

Relation aux pairs et aux adultes/Adaptation sociale

TYPE D'ADAPTATION

Structuration de la relation sociale

 [Modifier ma grille](#)

 [Modifier mes réponses](#)



Règles et codes du vivre-ensemble

Structuration de la relation sociale

Pour rendre accessible la notion de « vivre-ensemble », on peut proposer des outils visuels et la mise en place de situations d'interaction.

[En savoir plus >](#)



Améliorer la compréhension des règles de la classe

Structuration de la relation sociale

À l'école beaucoup de codes sont implicites, certains élèves ne les comprennent pas et ne peuvent donc pas se les approprier. L'adaptation consiste à construire des marqueurs visuels et invariants, des « balises » servant de repères pour comprendre, à chaque énoncé d'une règle, la permanence de celle-ci.

Construction
/
Mobilisation
/
Suivi



Article D321-6 alinéa 1 :

L'enseignant de la classe est responsable de l'évaluation régulière des acquis de l'élève. Les représentants légaux sont tenus périodiquement informés des résultats et de la situation scolaire de leur enfant. Si l'élève rencontre des difficultés importantes d'apprentissage, un dialogue renforcé est engagé avec ses représentants légaux et un dispositif d'accompagnement pédagogique est immédiatement mis en place au sein de la classe pour lui permettre de progresser dans ses apprentissages.

Année scolaire :

École :

Document établi le :

Dispositif d'accompagnement pédagogique en classe

Nom et prénom de l'élève :

Né(e) le à Sexe : M F

Classe : Professeur(e) :

Réussites scolaires repérées chez l'élève :

Besoins identifiés chez l'élève :

Mise en place du dispositif d'accompagnement pédagogique en classe

Dates : du au

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Domaines d'enseignement	Objectifs formulés en termes de connaissances/compétences	Dates d'évaluation	Non atteints			Partiellement atteints		Atteints		Dépassés	

Modalités de mise en œuvre pendant le temps de classe :

Modalités de mise en œuvre pendant le temps d'APC, le cas échéant :

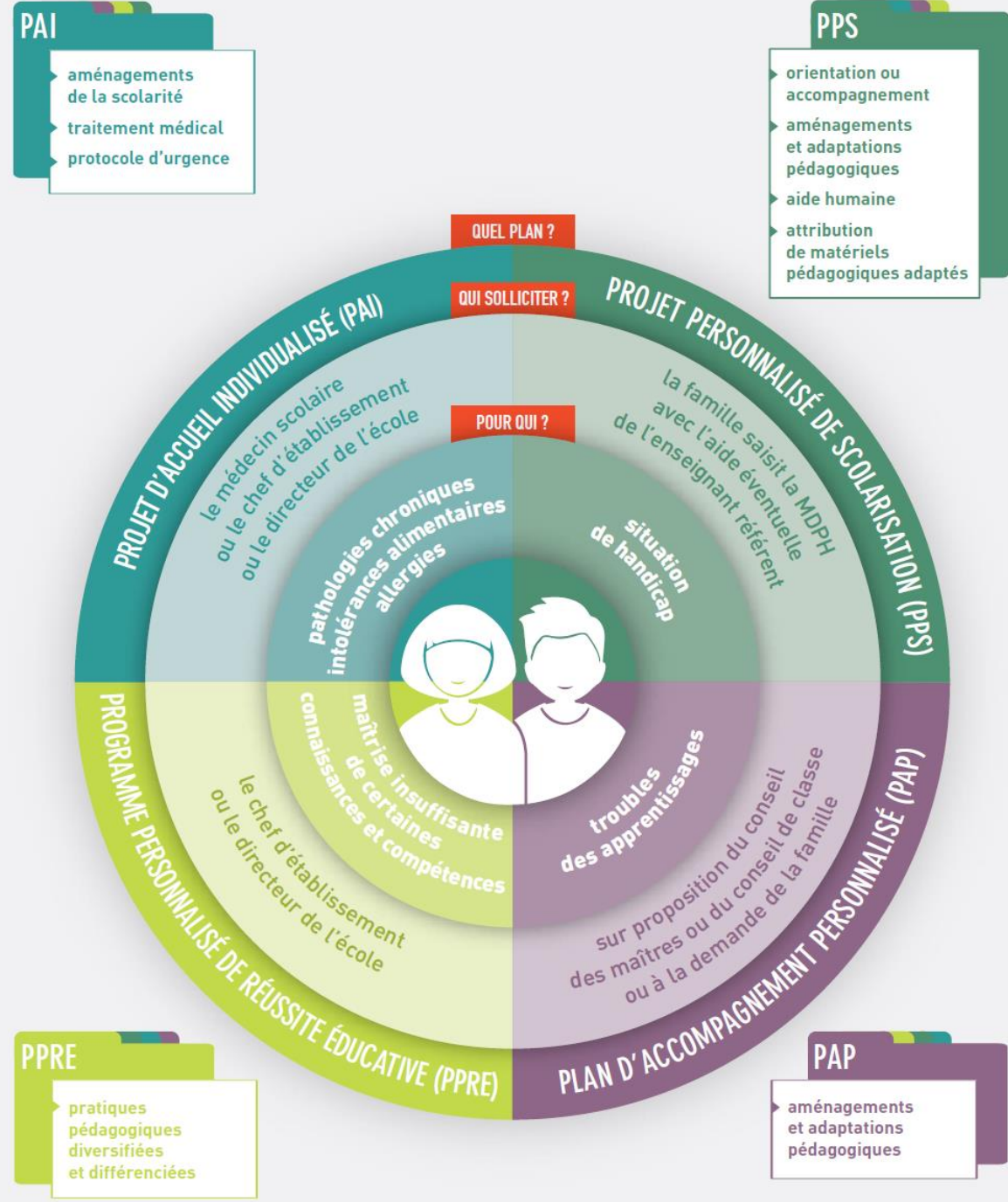
RENCONTRES / ENTRETIENS DE POINT DE SITUATION AVEC LES PARENTS

Dates	Dates	Dates	Dates	Dates

Bilan du dispositif en fin de période de mise en œuvre et suite à envisager :

Construction
/
Mobilisation
/
Suivi

Élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)





Construction

/

Mobilisation

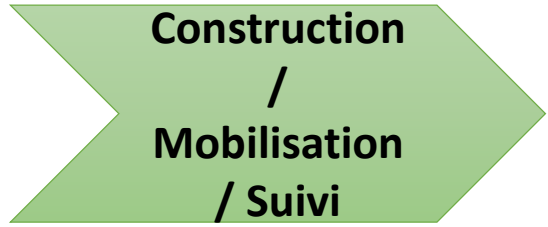
/ Suivi

Article D321-16

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.



D.351-8 du code de l'Éducation :

Si l'équipe éducative d'une école ou d'un établissement scolaire souhaite qu'un projet personnalisé de scolarisation soit élaboré pour un élève, le directeur de l'école ou le chef d'établissement en informe l'élève majeur, ou, s'il est mineur, ses parents ou son représentant légal, pour qu'ils en fassent la demande. Il leur propose de s'informer des aides qui peuvent être apportées dans le cadre de ce projet auprès de l'enseignant référent affecté sur le secteur dont dépend l'école ou l'établissement scolaire, selon les modalités prévues à l'article D.351-14 du présent code.

Si l'élève majeur ou, s'il est mineur, ses parents ou son représentant légal, ne donnent pas suite à cette proposition dans un délai de quatre mois, le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, informe de la situation de l'élève la maison départementale des personnes handicapées, définie à l'article L146-3 du code de l'action sociale et des familles, qui prend toutes mesures utiles pour engager un dialogue avec l'élève, ou ses parents ou son représentant légal.

- *Comment passer de la difficulté à la suspicion de trouble et la demande en MDPH ?*

Place de l'ERH dans le parcours inclusif d'un élève

- Dans le cadre d'une réunion de l'équipe éducative
- Quand une famille prend contact avec l'ERH pour avoir des informations sur la MDPH et sur les démarches
- Dans le cadre des ET CDA
- Dans le cadre d'une réunion ESS


Place des acteurs du pôle ressource de circonscription

- Équipe de circonscription ;
- ERH ;
- Membres du RASED ;
- Professionnels ressources ;

TÉLÉCHARGER ADOBE READER

RÉINITIALISER LE FORMULAIRE

IMPRIMER LE FORMULAIRE



Cachet MDPH

Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation : support de recueil d'informations

PREMIÈRE DEMANDE

Pour l'année scolaire 20__ / 20__

Date de réunion de l'équipe éducative __ / __ / 20__

Pourquoi le GEVA-Sco ?

- Passer d'une logique de demande à une logique d'évaluation des besoins
- Respecter les missions de chacun
- Viser l'équité territoriale par l'harmonisation des pratiques.

Respecter les missions de chacun

L'équipe éducative :

- Étudie la situation de l'enfant
- Propose éventuellement une démarche vers la MDPH, complète alors le GEVA-Sco première demande

L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH

- Évalue les compétences, les besoins et les mesures mises en œuvre
- S'appuie notamment sur les **observations relatives aux besoins et aux compétences de l'élève** réalisées en situation scolaire (GEVA-Sco)
- Propose un plan de compensation du handicap

L'équipe de suivi de la scolarisation (ESS)

- Assure le suivi des décisions de la MDPH
- Facilite la mise en œuvre du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- Propose les aménagements nécessaires

L'enseignant référent

- Informe et accompagne les familles, les équipes
- Rassemble les différentes pièces du dossier MDPH (GEVA-Sco, bilans, demandes des parents...)
- Réunit l'ESS, anime et rédige le compte-rendu de la réunion

Conditions actuelles de scolarisation (accompagnement ou aide spécifique, conditions matérielles, décroisement, autre(s) lieu(x) de prise en charge...)

Cadre de la pratique	Commentaires (durée de mise en œuvre, effets...)
<input type="checkbox"/> PAI	
<input type="checkbox"/> PPRE <input type="checkbox"/> PAP	
<input type="checkbox"/> Mesures éducatives	
<input type="checkbox"/> Autres	

Accompagnement	Commentaires, précisions
<input type="checkbox"/> RASED	
<input type="checkbox"/> SAPAD	
<input type="checkbox"/> Soins hospitaliers	
<input type="checkbox"/> CAMSP <input type="checkbox"/> CMP <input type="checkbox"/> CMPP	
<input type="checkbox"/> ESMS	
<input type="checkbox"/> Soins en libéral	
<input type="checkbox"/> Service d'enseignement à domicile	
<input type="checkbox"/> Autres	

Conditions matérielles	Commentaires, précisions
<input type="checkbox"/> Aménagements pédagogiques	
<input type="checkbox"/> Matériel informatique et audiovisuel	
<input type="checkbox"/> Matériel déficience auditive	
<input type="checkbox"/> Matériel déficience visuelle	
<input type="checkbox"/> Mobilier et petits matériels	
<input type="checkbox"/> Mode de transport	
<input type="checkbox"/> Autres	

Les conditions de scolarisation sont décrites en 3 blocs

La description de la situation de l'élève handicapé prend en compte :

- les facilitateurs : ils doivent être identifiés (aménagements pédagogiques déjà mis en place, existence d'un PPRE, d'un PAI, ainsi que toute autre modalité de soutien),

Volet autonomie

Observation des activités de l'élève

ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis		A	B	C	D	Sans objet	Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
Tâches et exigences générales, relation avec autrui	S'orienter dans le temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	S'orienter dans l'espace	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Fixer son attention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Mémoriser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Gérer sa sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Respecter les règles de vie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Avoir des relations avec autrui conformes aux règles sociales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mobilité, manipulation	Faire ses transferts (ex. : du fauteuil roulant à la chaise dans la classe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Accessibilité du bâti : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> partielle Nature des difficultés rencontrées :	
	Se déplacer à l'intérieur, à l'extérieur (dans le cadre des activités scolaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Utiliser les transports en commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Avoir des activités de motricité fine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Entretien personnel	Assurer l'élimination et utiliser les toilettes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	S'habiller/se déshabiller	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Prendre ses repas (manger, boire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Prendre soin de sa santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Communication	Parler	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Comprendre la parole en face à face	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Comprendre une phrase simple	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Produire et recevoir des messages non verbaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

A : activité réalisée sans difficulté et seul.

B : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle.

C : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière (commentaires indispensables si la case est cochée).

D : activité non réalisée (commentaires indispensables si la case est cochée).

La description de la situation de l'élève handicapé doit prendre en compte les obstacles (accessibilité des locaux, environnement scolaire particulier), et doit être complétée au regard de l'autonomie d'un enfant du même âge

Certaines activités peuvent également justifier des mesures spécifiques pour leur réalisation en milieu scolaire. Ces tâches et activités ressortent des domaines «Tâches et exigences générales, relation avec autrui» «Mobilité, manipulation», «Entretien personnel», et «Communication».

Volet autonomie

Observation des activités de l'élève (suite)

		ACTIVITÉS (Au regard de l'autonomie d'un élève du même âge) Si vous cochez les cases C ou D, veuillez remplir les 2 cases de commentaires en vis-à-vis					Cadre 1 OBSTACLES À LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ	Cadre 2 POINTS D'APPUI ET COMMENTAIRES (Préciser notamment les points d'appui/grands domaines dans lesquels l'élève se réalise)
		A	B	C	D	Sans objet		
Tâches et exigences en relation avec la scolarité	Lire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Écrire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Calculer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Organiser son travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Contrôler son travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Accepter des consignes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Suivre des consignes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	S'installer dans la classe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Utiliser des supports pédagogiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Utiliser du matériel adapté à son handicap	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Prendre des notes (quel que soit le support)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Participer à des sorties scolaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

A : activité réalisée sans difficulté et seul.

B : activité réalisée avec des difficultés ponctuelles et/ou une aide ponctuelle.

C : activité réalisée avec des difficultés régulières et/ou une aide régulière (**commentaires indispensables si la case est cochée**).

D : activité non réalisée (**commentaires indispensables si la case est cochée**).

Remarques de l'élève et/ou de ses parents, particulièrement par rapport au projet de vie ou au projet professionnel :

Remarques des professionnels:

Participants à la réunion

Nom-Prénom	Fonction

Pour un élève en situation de handicap : AESH ou pas AESH ?

L'article L.111-1 du code de l'éducation dispose :

*L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. **Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction.** Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. (...)*

- La présence d'un personnel chargé d'accompagner l'élève n'est ni un préalable, ni une condition à la scolarisation
- La scolarisation de l'élève n'est pas assujettie à la présence de l'AESH
- Le GEVA-Sco et le PPS sont les outils qui définissent les besoins et les modalités de réponses aux besoins

Merci de votre attention...

